

## Information générale

### *L'établissement d'accueil*

**Lycée Jean Rostand** : 12 Rue Louise Lériget – 16000 ANGOULEME

Contact : 05-45-97-45-00 – Site : <http://lpjeanrostand.fr>

**Lycée Blaise Pascal** : 11 Rue de Dampierre - 17400 SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

Contact : 05-46-32-00-80 – Site : [lp-blaisepascal.net](http://lp-blaisepascal.net)

**Lycée Léonard de Vinci** : 37 boulevard Lescure – 79300 BRESSUIRE

Contact 05-49-74-33-11 – Site : [www.genevoix-signoret-vinci.fr](http://www.genevoix-signoret-vinci.fr)

**Lycée Le Dolmen** : 71 Rue du Dolmen - 86000 POITIERS

Contact : 05-49-44-04-62 – Site : [www.lycee-dolmen.fr](http://www.lycee-dolmen.fr)

### *Objectifs et contenu de la formation*



Vous souhaitez vous orienter vers une formation dans les « Métiers de la sécurité », certaines **capacités** sont attendues :

- Le goût du contact humain ;
- Le sens du dialogue ;
- La capacité à s'intégrer et à travailler en équipe ;
- L'aptitude à respecter la confidentialité des informations, à observer un droit de réserve ;
- Une nécessaire maîtrise de soi dans des situations complexes ;
- Le souci de rendre compte, avoir l'esprit de synthèse ;
- Une appétence pour la pratique d'activités physiques et sportives.

Les **apprentissages professionnels** portent sur quatre fonctions transversales à tous les métiers de la sécurité :

- La sécurité en espace public et privé ;
- La sécurité incendie ;
- Le secours aux personnes ;
- La prévention, la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Les élèves reçoivent une formation **sur deux lieux** : l'établissement scolaire et en milieu professionnel lors des périodes de formation (P.F.M.P) réparties sur les trois années du cycle.

#### Attention :

La candidature d'un élève en 2<sup>de</sup> Bac Pro « Métiers de la sécurité » nécessitera la validation par le CNAPS (Le Conseil national des activités privées de sécurité est un établissement public administratif de l'État sous tutelle du ministère de l'intérieur) pour effectuer les P.F.M.P dans les organisations privées mais aussi pour obtenir la carte professionnelle pour être recruté dans le secteur de la sécurité voire s'inscrire dans les différents concours publics.

**Cette validation par le CNAPS sera demandée par le lycée pour chaque élève, en début de formation, mais nécessite des conditions de validité dont un casier judiciaire vierge.**

**2<sup>de</sup> professionnelle Métiers de la sécurité**  
Académie de Poitiers - Rentrée 2023

À noter, en année de terminale, le choix de la période de formation en milieu professionnel correspond à la dominante choisie par le jeune pour affiner son projet personnel :

- Soit dans la dominante « Sécurité Publique et Sûreté » ;
- Soit dans la dominante « Sécurité incendie ».

Horaires d'enseignement à titre indicatif :	
DISCIPLINES	HORAIRES en classe de 2 <sup>de</sup>
Français - Histoire Géo. - éducation civique	4 h 30
Anglais	2 h
L.V.2 (Allemand ; Espagnol)	2 h
Mathématiques	2 h
Éducation artistique	1 h
Éducation physique et sportive	2 h
Enseignement Professionnel, et économie-droit	14 h
Prévention Santé Environnement	1 h
Accompagnement personnalisé	2 h 30

Le champ d'activité offre de multiples possibilités **d'insertion professionnelle** dans des secteurs diversifiés des métiers relatifs à la sécurité, à la sûreté et à l'ordre public, à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, à la prévention des risques.

Après votre baccalauréat, pour accéder à l'emploi, certaines conditions seront requises notamment :

- Si vous souhaitez préparer un concours de la fonction publique ou privée votre candidature fera l'objet d'une enquête de moralité par les renseignements généraux, d'une demande d'extrait de casier judiciaire n° 3 et d'un certificat médical récent d'aptitude physique.
- Pour le concours de la sécurité civile certaines aptitudes physiques sont requises en plus des pièces citées au-dessus.

**Les poursuites d'études possibles sont les suivantes :**

- **B.T.S M.O.S** (Pour prétendre à devenir chef de service) **Management Opérationnel de la Sécurité**  
↳ Pour information, formation proposée au Lycée Le Dolmen à Poitiers
- **Préparation au concours de la fonction publique** (Douane, administration pénitentiaire, police municipale, gendarmerie, police nationale, gardien de la paix, armées etc.)

Pour plus d'information, contacter l'établissement d'accueil et consulter [la fiche dédiée](#) sur le site Onisep.fr

## *Procédure de candidature*

**La candidature relève du responsable légal du candidat.**

### 1. Démarches

#### ► Candidat

- Fournir auprès de l'établissement d'origine la fiche de candidature « Avis de gestion de l'établissement d'origine » avec la partie candidat dûment complétée **avant le 09 mai 2023**.

#### ► Etablissement d'origine

- Transmettre la fiche de candidature « Avis de gestion de l'établissement d'origine » **auprès de la DSDEN de l'établissement demandé en 1<sup>er</sup> vœu avant le 05 juin 2023**.

La fiche de candidature « Avis de gestion de l'établissement d'origine » est disponible en page 4.

**2<sup>de</sup> professionnelle Métiers de la sécurité**  
**Académie de Poitiers - Rentrée 2023**

## 2. Saisie de la demande

Pour que le vœu soit traité dans l'application Affelnet-Lycée<sup>1</sup>, il doit être enregistré suivant l'une de ces deux modalités :

- Soit l'un des responsables légaux saisit cette demande dans le **service en ligne affectation**, disponible dans le portail « Scolarité Services ». Pour plus d'informations, se renseigner auprès de l'établissement d'origine.
- Soit l'établissement d'origine de l'élève saisit le vœu directement dans l'application **Affelnet-Lycée**, avant la date butoir de fermeture académique communiquée par le rectorat.

Avertissement : en cas de dossier incomplet, le vœu saisi par l'établissement d'origine sur Affelnet-Lycée pour cette seconde professionnelle peut être supprimé par les services concernés en DSDEN.

Il est **fortement recommandé** aux candidats d'émettre plusieurs vœux dans le cadre de leur orientation.

## 3. La décision

- **La décision d'affectation** est prononcée l'IA-DASEN, à l'issue **d'une commission départementale d'affectation**.
- Le candidat et ses responsables légaux ont accès aux résultats de l'affectation **fin juin 2023** sur le **service en ligne Affectation**.
- Ils procèdent ensuite à la télé inscription (disponible dans le portail Scolarité Services), qui ne remplace pas l'inscription au lycée
- Ils reçoivent par courrier la notification d'affectation.
- Ils doivent ensuite procéder à l'inscription dans l'établissement, aux dates communiquées par celui-ci.

---

<sup>1</sup> (Affectation des ÉLèves par interNET). Cette application nationale permet de recueillir les vœux des familles et les autres informations prises en compte pour l'affectation en lycée, dans un objectif de mixité sociale, de transparence et d'équité. Le directeur académique des services de l'Éducation nationale s'appuie sur une application, Affelnet-lycée, pour décider de l'affectation des élèves à la fin de la classe de 3<sup>e</sup>.

**Fiche de candidature**

**AVIS DE GESTION DE L'ÉTABLISSEMENT D'ORIGINE**

Document à transmettre par l'établissement d'origine auprès des services de la DSDEN correspondant à l'établissement demandé en 1<sup>er</sup> vœu **avant le 5 juin 2023 dernier délai.**

*Partie à remplir par le candidat*

**Établissement(s) demandé(s) en précisant l'ordre de préférence (indiquer vœu 1, 2, 3 ou 4) :**

- Lycée Jean Rostand - Angoulême (16)  
 Lycée Blaise Pascal – Saint Jean d'Angély (17)  
 Lycée Leonard de Vinci – Bressuire (79)  
 Lycée Le Dolmen – Poitiers (86)

NOM (en lettres capitales) : .....  
 Prénoms : .....  
 Date de naissance : ..... G  F   
 NOM de la (des) personne(s) responsable(s) (père, mère, tuteur) : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....  
 Établissement fréquenté en 2022-2023 : .....  
 Classe suivie : .....

*Partie à remplir par l'établissement d'origine*

Observations dans l'établissement scolaire	Très favorable (200 pts)	Favorable (100 pts)	Réservé (0 pts)	TOTAL pts
Projet de l'élève (clarté, explicitation)				
Comportement général et savoir être de l'élève				
Engagement personnel et collectif de l'élève				
Engagement personnel de l'élève hors de l'établissement scolaire	OUI (200 pts)	NON (0 pts)		TOTAL pts
Jeunes sapeurs-pompiers				
Associations sportives				
Associations d'aide aux personnes				
<b>TOTAL GÉNÉRAL DE POINTS =</b>				

Le **total général de points** indique l'**Avis de gestion** saisi par la DSDEN d'accueil du 1<sup>er</sup> vœu dans l'application Affelnet-Lycée pour toute demande de seconde professionnelle « Métiers de la sécurité ».

[950 à 1200 pts] = avis de gestion "projet TRÈS COHÉRENT"

[450 à 900 pts] = avis de gestion "projet COHÉRENT"

[0 à 400 pts] = avis de gestion "projet PEU COHÉRENT"

Date :

Cachet et signature :